

PRODUIT: CONDITIONNEUR POUR CARBURANT DIESEL

NO DE STOCK: 991/992/993/994/995/998

SECTION 01: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIETE

RÉFÉRENCE DU FABRICANT.....	LES ENTREPRISES KLEEN-FLO TUMBLER LIMITÉE 75 ADVANCE BLVD. BRAMPTON, ON L6T 4N1 905-793-4311
NOM DU PRODUIT.....	CONDITIONNEUR POUR CARBURANT DIESEL
CODE DU PRODUIT.....	991/992/993/994/995/998
FORMULE CHIMIQUE.....	MÉLANGE.
UTILISATION DE MATÉRIEL.....	ADDITIF POUR CARBURANT DIESEL
N ° DE TÉLÉPHONE D'URGENCE.....	CANUTEC: 613-996-6666

SECTION 02: IDENTIFICATION DES DANGERS

MOT INDICATEUR.....	DANGER.
CLASSIFICATION DES RISQUES.....	LIQUIDES INFLAMMABLES — CATÉGORIE 2. IRRITATION CUTANÉE — CATÉGORIE 2. IRRITATION OCULAIRE — CATÉGORIE 2A. TOXICITÉ AIGUË (PAR VOIE ORALE) DE CATÉGORIE 5. TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES — EXPOSITION UNIQUE — CATÉGORIE 3. TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES — EXPOSITIONS RÉPÉTÉES — CATÉGORIE 2. DANGER PAR ASPIRATION — CATÉGORIE 1.
MENTION DE DANGER.....	H225 LIQUIDE ET VAPEURS TRÈS INFLAMMABLES. H304 PEUT ÊTRE MORTEL EN CAS D'INGESTION ET DE PÉNÉTRATION DANS LES VOIES RESPIRATOIRES. H315 PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANÉE. H319 PROVOQUE UNE SÉVÈRE IRRITATION DES YEUX. H332 NOCIF PAR INHALATION. H335 PEUT IRRITER LES VOIES RESPIRATOIRES. H336 PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE OU DES VERTIGES. H373 RISQUE PRÉSUMÉ D'EFFETS GRAVES POUR LES ORGANES À LA SUITE D'EXPOSITIONS RÉPÉTÉES OU D'UNE EXPOSITION PROLONGÉE.
CONSEIL DE PRUDENCE.....	P210, TENIR À L'ÉCART DE LA CHALEUR, DES SURFACES CHAUDES, DES ÉTINCELLES, DES FLAMMES NUÉS ET DE TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. NE PAS FUMER. P233 MAINTENIR LE RÉCIPIENT FERMÉ DE MANIÈRE ÉTANCHE. P240 MISE À LA TERRE/LIAISON ÉQUIPOTENTIELLE DU RÉCIPIENT ET DU MATÉRIEL DE RÉCEPTION. P241 UTILISER DU MATÉRIEL ÉLECTRIQUE/DE VENTILATION/D'ÉCLAIRAGE/ ANTIDÉFLAGRANT. P242 NE PAS UTILISER D'OUTILS PRODUISANT DES ÉTINCELLES. P243 PRENDRE DES MESURES DE PRÉCAUTION CONTRE LES DÉCHARGES ÉLECTROSTATIQUES. P260 NE PAS RESPIRER LES POUSSIÈRES/FUMÉES/GAZ/BROUILLARDS/VAPEURS/ AÉROSOLS. P264 SE LAVER... SOIGNEUSEMENT APRÈS MANIPULATION. P271 UTILISER SEULEMENT EN PLEIN AIR OU DANS UN ENDROIT BIEN VENTILÉ. P273 ÉVITER LE REJET DANS L'ENVIRONNEMENT. P280 PORTEZ GANTS DE PROTECTION/PROTECTIVE CLOTHING/UNE PROTECTION/VISAGE. P301+P310 EN CAS D'INGESTION: APPELER IMMÉDIATEMENT UN CENTRE ANTIPOISON OU UN MÉDECIN. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (OU LES CHEVEUX): ENLEVER IMMÉDIATEMENT LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS. RINCER LA PEAU À L'EAU/SE DOUCHER. P304+P312 EN CAS D'INHALATION: APPELER UN CENTRE ANTIPOISON/ UN MÉDECIN/ EN CAS DE MALAISE. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: TRANSPORTER LA VICTIME À L'EXTÉRIEUR ET LA MAINTENIR AU REPOS DANS UNE POSITION OÙ ELLE PEUT CONFORTABLEMENT RESPIRER. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: RINCER AVEC PRÉCAUTION À L'EAU PENDANT PLUSIEURS MINUTES. ENLEVER LES LENTILLES DE CONTACT SI LA VICTIME EN PORTE ET SI ELLES PEUVENT ÊTRE FACILEMENT ENLEVÉES. CONTINUER À RINCER. P312 APPELER UN CENTRE ANTIPOISON OU UN MÉDECIN EN CAS DE MALAISE. P331 NE PAS FAIRE VOMIR. P337+P313 SI L'IRRITATION DES YEUX PERSISTE: DEMANDER UN AVIS MEDICAL/CONSULTER UN MEDECIN. P340 TRANSPORTER LA VICTIME À L'EXTÉRIEUR ET LA MAINTENIR

PRODUIT: CONDITIONNEUR POUR CARBURANT DIESEL

NO DE STOCK: 991/992/993/994/995/998

SECTION 02: IDENTIFICATION DES DANGERS

CONSEIL DE PRUDENCE.....	AU REPOS DANS UNE POSITION OÙ ELLE PEUT CONFORTABLEMENT RESPIRER. P370+P378 EN CAS D'INCENDIE: UTILISER ... POUR L'EXTINCTION. P403+P233 STOCKER DANS UN ENDROIT BIEN VENTILÉ. MAINTENIR LE RÉCIPIENT FERMÉ DE MANIÈRE ÉTANCHE. P403+P235 STOCKER DANS UN ENDROIT BIEN VENTILÉ. TENIR AU FRAIS. P405 MAGASIN FERMÉ À CLÉ. P501 ÉLIMINER LE CONTENU/RÉCIPIENT SELON TOUS LES RÈGLEMENTS APPLICABLES.
AUTRES DANGERS.....	VAPEURS PEUVENT S'ACCUMULER DANS LES ZONES BASSES. PEUT FORMER DES PEROXYDES EXPLOSIFS. TOXIQUE POUR LA VIE AQUATIQUE AVEC EFFETS DE LONGUE DURÉE.

SECTION 03: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

INGRÉDIENTS DANGEREUX	# CAS	Wt. %
ALCOOL ISOPROPYLE	67-63-0	80-100
XYLENE	1330-20-7	10-30

Les concentrations exactes des produits chimiques énumérés ci-dessus sont retenues en tant que secret commercial.

SECTION 04: PREMIERS SECOURS

CONSEILS GÉNÉRAUX :.....	CONSULTER UN MÉDECIN. MONTRER CETTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CHEZ LE MÉDECIN EN PRÉSENCE. SORTIR DE LA ZONE DANGEREUSE.
S'IL EST INHALÉ :.....	S'IL EST RESPIRÉ IN, DÉPLACER LA PERSONNE À L'AIR FRAIS. SI ELLE NE RESPIRE PAS, PRATIQUER LA RESPIRATION ARTIFICIELLE. CONSULTER UN MÉDECIN.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :....	LAVER AU LARGE AVEC BEAUCOUP D'EAU ET DU SAVON. CONSULTER UN MÉDECIN.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :	LAVER LES YEUX AVEC UNE QUANTITÉ ABONDANTE D'EAU.
EN CAS D'INGESTION :.....	NE PAS FAIRE VOMIR. NE JAMAIS DONNER QUOI QUE CE SOIT PAR LA BOUCHE À UNE PERSONNE INCONSCIENTE. RINCER LA BOUCHE AVEC DE L'EAU. CONSULTER UN MÉDECIN. N'ABANDONNEZ PAS VICTIME.

SECTION 05: MESURES A PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

INFLAMMABILITÉ.....	INFLAMMABLE EN PRÉSENCE D'UNE SOURCE D'ALLUMAGE LORSQUE LA TEMPÉRATURE EST AU-DESSUS DU POINT D'ÉCLAIR. ÉLOIGNEZ-VOUS DE LA CHALEUR/DES ÉTINCELLES/DES FLAMMES/CHAUD DE SURFACE. NON FUMEUR.
D'EXTINCTION APPROPRIÉ.....	CONVIENT POUR FEU ENVIRONNANT. LE DIOXYDE DE CARBONE, POUDRE CHIMIQUE, MOUSSE D'ALCOOL, BROUILLARD D'EAU.
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUXOXYDES DE CARBONE.	
DANGERS PARTICULIERS DÉCOULANT . AUCUNE DONNÉE DISPONIBLE.	

DE LA SUBSTANCE CHIMIQUE

PROCÉDURES SPÉCIALES.....

ÉVACUER LA ZONE DANGEREUSE. PORTEZ UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION COMPLET INCLUANT UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME. EMPLOYEZ L'EAU POUR REFROIDIR DES RÉCIPIENTS.

SECTION 06: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉGAGEMENTS OU DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES :.....	UTILISER LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE. ÉVITER DE RESPIRER DES VAPEURS, DE BRUME OU DE GAZ. ASSURER UNE VENTILATION ADÉQUATE. SUPPRIMER TOUTE SOURCE D'IGNITION. ÉVACUER LE PERSONNEL VERS DES ZONES SÛRES. MÉFIEZ-VOUS DES VAPEURS S'ACCUMULENT POUR FORMER DES CONCENTRATIONS EXPLOSIVES. VAPEURS PEUVENT S'ACCUMULER DANS LES ZONES BASSES.
PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :	ÉVITER DAVANTAGE DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT SI SÛRE DE LE FAIRE. NE LAISSEZ PAS PRODUIT ENTRER DRAINS. IL FAUT ÉVITER LES REJETS DANS L'ENVIRONNEMENT.
MÉTHODES ET MATÉRIAUX DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE :	CONTENIR LE DÉVERSEMENT ET COLLECTERA AVEC ASPIRATEUR ÉLECTRIQUE PROTÉGÉE OU PAR BROSSAGE HUMIDE ET LE PLACE DANS LE RÉCIPIENT POUR ÉLIMINATION SELON LES RÉGLEMENTATIONS LOCALES.

SECTION 07: MANIPULATION ET LE STOCKAGE

PROCÉDURES DE MANUTENTION ET	MANIPULER CONFORMÉMENT AUX BONNES PRATIQUES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE INDUSTRIELLES. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU ET LES VÊTEMENTS. ÉVITER DE RESPIRER LE BROUILLARD OU LES VAPEURS. PORTER UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION LORS DE LA MANIPULATION. UTILISER
-----------------------------------	--

PRODUIT: CONDITIONNEUR POUR CARBURANT DIESEL

NO DE STOCK: 991/992/993/994/995/998

SECTION 07: MANIPULATION ET LE STOCKAGE

PROCÉDURES DE MANUTENTION ET	UNE VENTILATION ADÉQUATE. ENTREPOSER DANS UN LIEU FRAIS ET SEC, A L'ECART DE LA CHALEUR, DES ÉTINCELLES ET DE LA FLAMME. PRENDRE DES MESURES POUR EMPÉCHER L'ACCUMULATION DES CHARGES ÉLECTROSTATIQUES.
CONDITIONS D'ENTREPOSAGE.....	GARDER A L'ECART DES SOURCES DE CHALEUR, ETINCELLES, OU FLAMMES. PRENDRE GARDE DE NE PAS ENDOMMAGER LES CONTENANTS. GARDER LE RECIPIENT FERME QUAND CELUI-CI N'EST PAS UTILISE. MAGASIN DANS UN ENDROIT FRAIS ET BIEN VENTILÉ, LOIN DES RAYONS DIRECTS DU SOLEIL, DES SOURCES DE CHALEUR INTENSE, OU LORSQUE LA CONGÉLATION EST POSSIBLE.

SECTION 08: CONTROLE DE L'EXPOSITION/LA PROTECTION INDIVIDUELLE

INGRÉDIENTS	TWA	ACGIH TLV STEL	PEL	OSHA PEL STEL	REL	NIOSH
ALCOOL ISOPROPYLE	200 ppm	400 ppm				
XYLENE	100 ppm	150 ppm				
CONTROLES D'INGENIERIE.....		S'ASSURER D'UNE BONNE VENTILATION GENERALE POUR GARDER LES CONCENTRATIONS DES VAPEURS ET DES BROUILLARDS A DES NIVEAUX INFÉRIEURS AUX LIMITES D'EXPOSITION.				
GANTS/TYPE.....		COMPLÉTER LE COSTUME DE PROTECTION CONTRE LES PRODUITS CHIMIQUES. LE TYPE D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION DOIT ÊTRE CHOISI SELON LA CONCENTRATION ET LA QUANTITÉ DE LA SUBSTANCE DANGEREUSE SUR LE LIEU DE TRAVAIL SPÉCIFIQUE. VÊTEMENTS DE PROTECTION IGNIFUGÉ ANTISTATIQUE. UTILISER DES APPAREILS RESPIRATOIRES ANTI-POUSSIÈRES AGREES (AUX U.S.A. PAR LA NIOSH).				
RESPIRATOIRE/TYPE.....		LUNETTES DE SECURITÉ ÉTANCHES (CHIMIQUES). ÉCRAN FACIAL.				
OEIL/ TYPE.....		UTILISEZ LA BONNE HYGIÈNE PERSONNELLE. SE LAVER LES MAINS AVANT DE MANGER, BOIRE, FUMER OU UTILISER LES TOILETTES. RETIRER RAPIDEMENT LES VÊTEMENTS SOUILLÉS ET LES LAVER SOIGNEUSEMENT AVANT DES RÉUTILISER. DOUCHE APRÈS LE TRAVAIL À L'AIDE DE BEAUCOUP D'EAU ET DU SAVON.				
MESURES D'HYGIÈNE.....		AUTRE/TYPE.....		DOUCHE DE SÉCURITÉ ET DE LA STATION DE LAVAGE OCULAIRE DOIT ÊTRE SITUÉE PRÈS DU POSTE DE TRAVAIL.		

SECTION 09: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ETAT PHYSIQUE.....	LIQUIDE.
ODEUR.....	ALCOHOL LIKE.
SEUIL DE L'ODEUR.....	AUCUNE DONNÉE DISPONIBLE.
PH.....	AUCUNE DONNÉE DISPONIBLE.
POINT DE FUSION/CONGÉLATION, POINT (C)	C-88.
POINT D'EBULLITION.....	82-83 C.
POINT D'ECLAIR (C), METHODE.....	12 C (ISOPROPYL ALCOHOL).
TAUX D'EVAPORATION.....	2.3 (nBuAc = 1).
INFLAMMABILITÉ (SOLIDES ET LES GAZ) NE S'APPLIQUE PAS.	
SEUIL MAXIMAL D'INFLAMMABILITÉ (% ... PAR VOL.)	12 % (V).
SEUIL MINIMAL D'IMFLAMMABILITÉ (% ... PAR VOL.)	2 % (V).
PRESSION DE VAPEUR (MMHG).....	6.020 Pa (20C).
DENSITE DE VAPEUR (AIR=1).....	AUCUNE DONNÉE DISPONIBLE.
DENSITE (EAU=1).....	0.796.
SOLUBILITE DANS L'EAU (20 C).....	COMPLÈTEMENT MISCIBLE.
TEMPÉRATURE D'AUTO IMFLAMMATION	425 (C).
: COEFFICIENT DE PARTAGE	AUCUNE DONNÉE DISPONIBLE.
N-OCTANOL/EAU	
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION.....	AUCUNE DONNÉE DISPONIBLE.
VISCOSITE.....	AUCUNE DONNÉES DISPONIBLE.

SECTION 10: STABILITÉ ET REACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ :.....	UNE CHALEUR EXCESSIVE, LES ÉTINCELLES ET LES FLAMMES.
STABLE CHIMIQUEMENT:.....	STABLE DANS DES CONDITIONS DE STOCKAGE RECOMMANDÉES.
RISQUE DE POLYMERISATION	VAPEURS PEUVENT FORMER UN MÉLANGE EXPLOSIF AVEC L'AIR.
DANGEREUSE.	
CONDITIONS À EVITER:.....	TENIR LOIN DE LA FLAMME NUE ET DES ETINCELLES.
MATIERES INCOMPATIBLES	AGENTS OXYDANTS FORTS.

PRODUIT: CONDITIONNEUR POUR CARBURANT DIESEL

NO DE STOCK: 991/992/993/994/995/998

SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

PRODUITS DANGEREUX DE OXYDES DE CARBONE.
DECOMPOSITION

SECTION 11: DONNEES TOXICOLOGIQUES

INGRÉDIENTS	LC50	LD50
ALCOOL ISOPROPYLE	INHALATION-RAT- 16000 ppm - ORAL-RAT- >5000 MG/KG 8h	
XYLENE	INHALATION-RAT- >20 mg/L	ORAL-RAT- >3523 mg/kg
TOXICITÉ AIGUË :		
DL50 PAR VOIE ORALE.....	VOIR CI-DESSUS.	
CL50 PAR INHALATION.....	VOIR CI-DESSUS.	
DL50 PAR VOIE CUTANÉE.....	LAPIN - 12800 MG/KG.	
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION.....	LAPIN - DOUX DE PRÉPARER LA PEAU.	
LÉSIONS OCULAIRES	LAPIN-EYE IRRITATION-24 h.	
GRAVES/IRRITATION OCULAIRE		
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU	AUCUNE DONNÉE DISPONIBLE.	
CUTANÉE		
MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES	AUCUNE DONNÉE DISPONIBLE.	
GERMINALES		
CANCÉROGENICITÉ.....	CIRC: 3 - GROUPE 3: INCLASSABLE QUANT À SA CANCÉROGÉNICITÉ POUR L'HOMME . CIRC : 2 B - SUBSTANCES POSSIBLEMENT CANCÉROGÈNES POUR LES HUMAINS (L'ÉTHYLBENZÈNE).	
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION.....	N'ALTÈRE PAS LA FERTILITÉ. NON TOXIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT.	
EXPOSITION DE STOT-SINGLE.....	PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE OU VERTIGES.	
STOT - EXPOSITION RÉPÉTÉE.....	AUCUNE DONNÉE DISPONIBLE.	
DANGER PAR ASPIRATION.....	PEUT ÊTRE MORTEL EN CAS D'INGESTION ET PÉNÈTRE DANS LES VOIES RESPIRATOIRES.	
EFFETS SUR LA SANTÉ.....	INHALATION - PEUT ÊTRE NOCIF PAR INHALATION. IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES CAUSES. INHALATION DE VAPEURS PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE ET VERTIGES. INGESTION - PEUT ÊTRE NOCIF SI AVALÉ. DANGER PAR ASPIRATION EN CAS D'INGESTION - ENTRER POUMONS ET CAUSE DES DOMMAGES. YEUX : PEUT IRRITER LES YEUX. LA PEAU - PEUT ÊTRE NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU. PEUT CAUSER L'IRRITATION DE LA PEAU.	
SIGNES ET SYMPTÔMES DE	DÉPRESSION DU SYSTÈME NERVEUX CENTRAL, L'EXPOSITION PROLONGÉE OU RÉPÉTÉE PEUT CAUSER, NARÇOSE, IRRITATION DE LA PEAU. UNE SUREXPOSITION PEUT ENTRAÎNER DES EFFETS HÉPATIQUES BÉNINS ET RÉVERSIBLES. ASPIRATION PEUT ENTRAÎNER, UN OËDÈME PULMONAIRE, PNEUMONIE.	

SECTION 12: DONNEES ECOLOGIQUES

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ.....	FACILEMENT BIODÉGRADABLE.
POTENTIEL DE BIOACCUMULATION.....	AUCUNE BIOACCUMULATION N'EST À PRÉVOIR.
TOXICITÉ.....	LC50 - PIMEPHALES PROMELAS (boule) - 9 640,00 mg/l - 96 h - (IPA). CE50 - DAPHNIA MAGNA (puce d'eau) - 5 102,00 mg/l - 24h - (IPA).
MOBILITÉ DANS LE SOL.....	SE DISSOUT DANS L'EAU. SI LE PRODUIT ENTRE DANS LE SOL, UN OU PLUSIEURS CONSTITUANTS SERONT OU PEUVENT ÊTRE MOBILE ET PEUVENT CONTAMINER LES EAUX SOUTERRAINES.
AUTRES EFFETS NOCIFS.....	AUCUNE DONNÉE DISPONIBLE.

SECTION 13: DONNEES SUR L'ELIMINATION DU PRODUIT

MÉTHODES D'ÉLIMINATION :.....	INCINÉRATION, Y COMPRIS LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS DANS DES INSTALLATIONS AUTORISÉES CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION LOCALE, ÉTAT OU PROVINCIALE ET FÉDÉRALE.
EMBALLAGE :.....	DISPOSER DE COMME UN PRODUIT NON UTILISÉ.

SECTION 14: INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

#994/995/998 TEL QUE SUIT:

NUMERO DE L'ONU.....	1993.
CLASSIFICATION DU TMD.....	3.
GROUPE D'EMBALLAGE.....	II.
PROPER SHIPPING NAME.....	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (2- PROPANOL SOLUTION).

991/992/993: BIEN DE CONSOMMATION

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA REGLEMENTATION

HPR CONFORMITÉ..... CE PRODUIT A ÉTÉ CLASSÉ SELON LES CRITÈRES DE RISQUE DE L'HPR ET LA FDS CONTIENT TOUTES LES INFORMATIONS REQUISES PAR L'HPR.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

INSCRITES À L'INVENTAIRE TSCA-
N.AV.=NOT DISPONIBLE

RÉPARÉ PAR..... LES ENTREPRISES KLEEN-FLO TUMBLER LIMITÉE
DATE DE PRÉPARATION..... FEV 21/2017